

Les conditions d'accès à la formation

Depuis la rentrée 2023-2024, et la création de l'**Institut de formation en soins infirmiers universitaire (IFSI-U)** de la Faculté des sciences médicales et paramédicales, les étudiants engagés dans un parcours d'accès aux études de santé peuvent intégrer la formation en vue du **Diplôme d'État d'infirmier directement en 2e année**, sous certaines conditions.

1. Admissions par le Parcours spécifique accès santé (PASS)

Validation de l'année de PASS, avec une moyenne générale d'au moins 10/20. Admission prioritaire des étudiants qui ont suivi la mineure disciplinaire "Sciences infirmières", ou selon un ordre de mérite pour les autres étudiants.

2. Admissions par le Parcours licence option accès santé (LAS)

Validation de l'année de LAS1, avec une moyenne générale d'au moins 10/20, et **validation de l'option "Mineure santé"**, et **validation d'un module de remise à niveau**.

Les étudiants de **LAS2 et LAS3** qui ont déjà utilisé leur **2e chance** d'accès aux études de santé peuvent également être admissibles (ils ne pourront alors plus retourner dans le parcours d'accès aux études de santé MMOPK).

Stage d'été

Avant de débuter leur année de L2 au sein de l'IFSI-U, tous les étudiants réalisent un **stage obligatoire de 5 semaines**.

Nos coordonnées

Faculté des sciences médicales et paramédicales
Ecole des sciences infirmières
51 boulevard Pierre Dramard
13344 Marseille, CEDEX 15

Email : smpm-esi-contacts@univ-amu.fr

Tél : 04 91 32 42 91 / 04 91 32 48 39

Site web : smpm.univ-amu.fr > **Formations > Sciences infirmières**

Coûts de la formation

Tarifs par année d'étude en formation initiale :
| contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : 95 €
| droits d'inscription universitaire : 170 €

Les étudiants s'inscrivent gratuitement auprès du service scolarité de la Faculté des sciences médicales et paramédicales pour accéder aux services universitaires et aux services du CROUS.

Financements

Les étudiants de l'IFSI-U reçoivent des indemnités pour couvrir leurs frais pendant les périodes de stage.

Dans le cadre de la formation continue : une prise en charge est possible par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA). Prenez contact avec l'unité mixte de formation continue en santé : <https://umfcs.univ-amu.fr>

Aides régionales

Vous avez la possibilité de faire une demande d'aide auprès de la Région Sud PACA - dans les filières sanitaires et du travail social : www.maregionsud.fr/aides-individuelles-regionales

Attention les étudiants en sciences infirmières n'ont pas accès aux bourses du CROUS, mais d'autres organismes financeurs peuvent intervenir.



ÉCOLE DES SCIENCES INFIRMIÈRES

Institut de formation en soins infirmiers universitaire (IFSI-U)



Faculté des sciences
médicales et paramédicales
Aix-Marseille Université

www.univ-amu.fr



Objectifs

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative.

Ils évaluent l'état de santé des personnes, définissent des projets de soins personnalisés, prodiguent et évaluent les soins, mettent en œuvre des traitements et un accompagnement au quotidien, coordonnent les interventions des soignants.

Leurs interventions visent à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, contribuent à l'éducation à la santé, et à l'accompagnement des personnes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Ils interviennent de manière autonome et dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles, en collaboration et sous la responsabilité d'un médecin.

La formation

La formation en vue du **diplôme d'État d'infirmier** se déroule en 3 ans (6 semestres et 180 ECTS) de niveau licence (bac +3).

Cursus au sein de l'IFSI universitaire

En effectuant leur formation au sein de l'IFSI-U, qui est accessible directement en deuxième année après une première année validée d'un parcours accès santé, les étudiants pourront :

- obtenir un double diplôme : diplôme d'État d'infirmier / Licence sciences pour la santé parcours sciences infirmières ;
- maîtriser le raisonnement clinique infirmier, et des connaissances dans différentes disciplines de santé ;
- valider l'équivalence aide-soignant dès la fin du 3e semestre.

Les enseignements théoriques représentent 368 heures, les enseignements cliniques et situationnels 650 heures d'enseignement et 2100 heures sous forme de stages.

Au terme de leur formation, les étudiants peuvent décider de poursuivre leur cursus en master et en doctorat.

Les enseignements sont organisés sur le campus Timone, le campus Nord, dans le nouveau centre de simulation médicale, ou en distanciel.

Accès aux études de santé (filière MMOPK)

Les étudiants de l'IFSI-U peuvent suivre une option mineure santé, pour préparer leur **2e chance d'accès** aux études de santé (à l'issue de l'année L2 ou L3). ATTENTION : le diplôme d'Etat d'infirmier se valide sur 3 ans, à l'issue de l'année L3.

A NOTER : tous les professionnels paramédicaux diplômés d'Etat (3 années d'étude minimum) ont la possibilité de déposer une candidature en **admission passerelle** aux études de santé.

Compétences professionnelles

- | Évaluer une situation clinique, établir un diagnostic infirmier
- | Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- | Accompagner les personnes dans la réalisation de soins quotidiens
- | Mise en œuvre d'actions à visée diagnostique et thérapeutique
- | Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- | Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- | Analyser la qualité des soins, améliorer sa pratique professionnelle
- | Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- | Organiser et coordonner des interventions soignantes
- | Informer et former des professionnels ou personnes en formation

Masters et pratiques infirmières avancées

A la suite du diplôme d'Etat d'infirmier, l'Ecole des sciences infirmières propose plusieurs formations de niveau Master :

- Diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (DE IPA)
- Diplôme de cadre de santé (double diplôme Master Santé)
- Diplôme d'Etat de puéricultrice (double diplôme Master Santé)
- Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (double diplôme Master Santé)